



# L'INFORMATEUR SYNDICAL

Le 8 janvier 2019

## **Bonne année !!!**

L'équipe du SNPCV vous souhaite une bonne année 2019 : SANTÉ !!!

## **Retraite**

Ceux qui veulent prendre leur retraite en 2019 doivent donner leur nom aux ressources humaines (Jocelyne) **avant le 31 janvier 2019.**

Les treize personnes ayant le plus d'ancienneté seront assurées d'avoir « un 30 000 \$ » et, les changements technologiques, s'il y a lieu. Cette décision est irréversible, toutefois, l'employeur et le syndicat peuvent évaluer une situation exceptionnelle et majeure vécue par un salarié inscrit sur la liste et modifier cette entente.

## **Normes du travail ???**

Nous sommes présentement à l'étude des nouveautés aux Normes du travail. Nous vous tiendrons au courant des changements le plus tôt possible.

## **Postes de délégué-es**

Il y aura bientôt des élections pour pourvoir le poste de délégué-e en santé-sécurité à la finition. Il y a d'autres postes vacants, seriez-vous intéressés à vous impliquer ?

Syndicalement,  
L'exécutif du syndicat

***La retraite, créatrice d'emploi... Préparons la relève !***